

succession famille recomposée

Par slush, le 14/10/2019 à 14:34

bonjour,

divorcée, avec des enfants de ma première union, remariée sans contrat, sans enfants dans cette deuxième union, nous allons occuper au titre de résidence principale une maison dont j'ai hérité de mes parents.

je souhaite qu'à mon décès ce bien immobilier, étant un bien de famille revienne en totalité à mes enants du premier lit, mais que mon époux puisse s'il le désire l'occcuper le temps qu'il le souhaitera...comment faire? testament?...autre solution...merci pou vos réponse